

Assemblée Générale ASAN du Vendredi 6 février 2009 (19h)

Ordres du jour :

- Bureau : rappel des statuts et règlements
- Comptes et cotisations
- Assurance

Vie d'asan :

- Forum internet
- Rappel chef de groupe
- Terrains
- Location de lanceurs
- Billes bio
- Chrony
- Appel à volontaire pour animation
- Produits anti-tiques

Divers

Bureau : rappel des status et règlements

Présents Président, trésorier et Stéphane PETIT en remplacement de Damien en tant que secrétaire.

Le président rappelle que l'association n'a pas pour vocation de prendre les gens par la main en organisant les parties, par contre appuie pour trouver les terrains. Ce sont les chefs de groupes qui doivent prendre en charge l'organisation des parties. Invitation à trouver et se faire connaître : des chefs de groupes. Asan est une coquille cadre juridique, les groupes eux s'autogères.

Rappel pour les mineurs (une dizaine présent à l'AG), port du masque obligatoire en partie. Quelques parents présents. Le trésorier dit que l'airsoft a du mal à se faire reconnaître comme association sportive, on ne peut donc pas encadrer en tant qu'activité sportive. On est catalogué en reproduction et jeux de rôles. Ce qui est loin de l'activité réel.

Plus de 15 ans dans les statuts Asan pour participer, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui (moins de 15 ans). Chaque chef de groupe fait parti du conseil d'administration, les mineurs à partir de 16 ans peuvent être représentant et entrer au conseil s'ils sont chef de groupe. Le matériel mis entre les mains du mineur par les parents, personne ne peut être mis en cause en cas de soucis (MAE). On a pas les statuts et les capacités à prendre en charge les mineurs et les encadrer comme un club de foot. Le président précise qu'un décret est sortie et interdit la vente de quelque manière que ce soit de répliques au dessus de 0,007 joules. Le cas échéant une autorisation parentale sera nécessaire. Tant qu'on ne sera pas reconnu par une fédération ou l'état on sera plus ou moins dans l'illégalité. Paradoxalement des mineurs de 9 à 16 ans peuvent détenir et acheter du matériel de chasse et acheter un fusil à plomb jusqu'à 10 joules avec tout de même autorisation parental et faire parti d'une fédération de chasse. C'est là qu'on voit l'écart entre la réalité et la loi.

Dans le public une question est posée : « Peut-on avoir sous dérogation parentale ne pas porter de masque ? » d'après le président il ne voit pas l'intérêt pour le joueur de porter un masque (mais des lunettes) mais les parents ont un devoir de protection de leur enfant et doivent faire respecter les règles. Adhérer à l'association on doit porter le masque si on est mineur ou protection du bas du visage type néoprène et lunette pour faire 2 pièces. En dehors de l'association les parents restent responsables.

Une autre question : « Qui peut faire respecter cette règles lors de partie ? » Chacun peut très bien faire la remarque et lui dire de mettre un masque. Dans le cadre d'une partie ASAN l'exclusion de la partie peut être envisagé pour des questions évidentes de sécurité dans le cadre des règles de l'association. Aujourd'hui d'après le trésorier, les chefs de groupes doivent avoir une autorisation pour utiliser le terrain. Si un chef de groupe s'aperçoit d'un port de lunette par un mineur s'il s'agit d'un terrain privé le moyen de régler le problème peut être la gendarmerie légalement.

Obligation d'information si un problèmes survient. On est couvert du moment qu'on a prévenu le bureau en ce qui concerne l'assurance.

Une mère propose que l'adulte montre l'exemple et porte eux aussi des masques. Au niveau ministériel, les majeurs ne sont pas tenus de porter d'autre protection que les lunettes.

Au niveau assurance, les responsabilités seront présent par chacun en cas de non-respect des règles quant à l'utilisation du masque la partie adverse peut avancer ce point par rapport au règlement à son assureur et faire peser la balance. Le travail est de faire respecter ces règles même si comme on l'a fait remarquer des mineurs qui jouaient avant l'association donc dans un cadre avec d'autres règles ont du mal à respecter les règles maintenant établies !

Une mère demande si des joueurs on déjà été réticent à porter le masque. La réponse est clairement OUI. Certaines personnes comme le précisent le président nous considère comme une garderie. Chaque personne adhérant à l'association a signé en attestant avoir lu le règlement intérieur. L'association aillant les signatures, les personnes ne peuvent se retourner contre l'association sur ce sujet.

14 mineurs sur 67 membres à l'ASAN. On ne peut pas fermer les yeux sur les parties sauvages. C'est une volonté forte de faire attention à ce genre de pratique et développer donc l'encadrement. Maintenant les responsabilités des organisateurs de partie ne sont pas simples à faire entendre. Aucun problème à ce jour mais si un jour un problème intervient avec un mineur, ce seront les parents les seuls responsables car ils ont accepté d'offrir ou de mettre à disposition une réplique au dessus des 0,007 joules entre les mains de leurs enfants. Effectivement les parents ne sont pas tous au courant de ce que font leur enfant.

Le président précisent que dans le règlement, les parents doivent être à tout moment joignable au téléphone et part du principe que les parents sont au courant d'où se trouve leur enfant.

On propose la création d'un rappel, carte avec les coordonnées des parents et des renseignements. Le président faire remarquer que tout les mineurs présent possèdent un portable, il suffit d'appeler avec son portable.

On insiste sur le fait qu'il serait intéressant d'avoir à chaque partie les coordonnées des joueurs présents ça rassurerait et ça permettrait d'agir rapidement en cas de problème. Le président

précise qu'en cas d'accident le premier réflexe est d'appeler les secours, le reste sera géré dans un deuxième temps.

Un parent ne pas pouvoir accompagner leur enfant et connaître le lieu de partie. La réponse est SI, personne n'a dit ou écrit que les parents ne peuvent pas accompagner leur enfant. Le point de rendez-vous par exemple parking champion n'est pas le seul lieu accessible aux parents. Les parents sont les bienvenus dans les parties pour de l'aide ou simplement pour assurer un trajet plus sécuritaire de leur enfant du domicile au lieu de partie. Ceci est à loisir des parents et est fonction des responsabilités que veulent bien accorder les parents à leur enfant. L'association n'est obligée en rien.

Au niveau terrain il a été démontré au cours de l'année passé qu'il est nécessaire que ASAN en son nom possède un terrain. Pour décharger les chefs de groupes aillant des autorisations d'utiliser un terrain. Par contre ASAN n'a pas pour vocation et l'obligation de fournir un terrain en tant que bureau de l'association.

Exemple type de l'utilisation d'ASAN, Omaha beach a organisé avec le soutien et l'aide financière d'ASAN un concours lors d'une partie. Chaque groupe peut demander le soutien pour l'organisation de parties de plus grande envergure. Aujourd'hui Omaha beach est le seul de par sa taille et sa formation à organiser ce type de partie. Dans les autres groupes, aucun chef de groupe n'est réellement mi en avant.

Faites vous connaître dans le cadre de l'association pour prendre les rennes de votre groupe.

Solliciter votre entourage pour trouver des terrains. Les terrains gérés par le chef de groupe Omaha beach sont pour l'instant la solution de faciliter. Il ne faut pas oublier que chacun peut trouver des terrains. Ce qui n'est certes pas chose facile. La question est posée : « Personne ne voudrait prêter un terrain à un mineur ? » La demande peut être faite pour que l'un des membres du bureau fasse la démarche pour ces mineurs.

Si plusieurs terrains disponibles le même jour, le but est de créer des complicités entre groupe et associer par affinités les groupes.

A l'origine l'idée est de favoriser la diversité des terrains et le fait est qu'il n'est pas aussi simple de varier sur ce point. Celui qui a l'autorisation d'un terrain est maître de son utilisation. Le vœu de l'association est d'inciter à inviter des joueurs sur ces terrains « privés »

L'acceptation des non-adhérents est au loisir des chefs de groupes mais est bien sûr encouragé par l'association. L'échange avec les « autres » est encouragé.

Invitation à participer au forum d'ASAN et au site Internet.

Les comptes ASAN :

Le trésorier prend la parole.

1275 euros de recette sur 2008 avec 65 membres dont 14 mineurs.

Les locations de répliques tourne la communication se met en place doucement.

Voir Bilan financier ASAN

Bénéfice en fin 2008, 102,87€ ce qui est conséquent au vu des dépenses.
Trop de reste dans la caisse, cet argent aurait pu être utilisé.

La cotisation n'a pas augmenté 15€ pour les mineurs et 20€ pour les Adultes.

Au niveau subvention de l'état pour organiser une grosse OP par exemple, M. Sauzeau évoque des sources éventuelles de subvention. Du moment que l'association n'est pas reconnue au niveau supérieur au sein d'une « fédération » il n'est pas facile d'en obtenir.

Idée évoquée, acheter des masques pour les joueurs avec les fonds de la caisse.

Idée de sponsoring. Argent pour la caisse ASAN, et devient de l'argent général à dépenser.

Assurance :

La MAE a consenti à nous héberger. Le contrat de base comprend : Individuel accident ; responsabilité civile et recours juridique.

Petit discours dans la conduite à tenir en cas de problème et déclaration à l'assurance.

104,01€ versé chaque année à l'assureur.

ASAN ne reconnaît pas le terrain non officiel nommé « St Florent » en cas de dégradation aux biens des joueurs.

Au sujet des locations :

7€ la journée
10€ le Week-end pour les adhérents
Pour les non adhérent
10€ la journée
20€ le Week-end.

Les billes BIO :

Jusqu'à présent des problèmes d'approvisionnement mais l'association encourage et voudrait imposer la bille BIO.

En l'occurrence pas de retour avec la Bille bio au sujet des éventuelles éclatement de bille BIO au travers des grilles.

Des essais vont être fait pour vérifier si cette crainte est fondé ou non. Il peut être mis en place l'achat de billes par l'ASAN pour palier aux problèmes de revenus de chacun et n'utiliser que les types de billes testés par l'ASAN.

Panel d'essai et mise en place général d'achat de billes par la suite.

Chrony :

Mise à disposition pour tester les répliques. Pas encore de vrai mise en place de test et d'organisation quant au détenteur du chrony.

A la convenance des chefs de groupe d'imposer un test des répliques pour leur parties.

Appel à volontaire pour animation. Délégation des terrains à une autorité, un interlocuteur face au propriétaire ou un gendarme qui viendrait demander ce que nous faisons là. Un majeur bien évidemment qui pourrait justifier de leur présence.

Sur le site ASAN a été posté une proposition d'achat groupé pour des produits anti-tique. Les tarifs sont à voir. Le président invite à se prémunir contre ce nuisible très dangereux. Inscription mise en place et commande par la suite.

Divers :

Question de la trousse de secours à disposition des parties. Chacun devrait avoir une petite trousse de secours dans sa voiture. Le problème dans le cadre d'une trousse pour l'association est de savoir qui l'a. La meilleure trousse de secours reste le téléphone pour appeler les secours. En France pour rappel une intervention en 7mn maximum.

Proposition de participation contre mains d'œuvre d'une association qui organise un RAID d'orientation avec des points de passages ; pour gérer les ateliers mise en place pour faire concourir les équipes participantes à ce raid. 150euros serait reversés directement dans les caisses de l'ASAN.

L'Association dit OUI avec plaisir.

Volonté d'une équipe de créer un terrain d'entraînement AirSoft sur l'un des terrains, demande auprès du propriétaire prochainement.

Laurent du service des sports proposent d'organiser et des animations.